



2018 DAE 76 Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires à Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la crise financière mondiale de 2007-2008, les monnaies complémentaires ont connu un regain d'intérêt croissant.

Ainsi se sont développées partout en France des initiatives de monnaies complémentaires sous la forme de monnaies locales complémentaires (une cinquantaine en France en 2018), de systèmes d'échange local tels que les monnaies temps (plusieurs centaines en France), ou encore des systèmes de crédits mutuels interentreprises (on compte moins d'une dizaine d'opérateurs de barter en France, essentiellement fondés après 2010). En région parisienne, plusieurs initiatives de monnaies locales complémentaires, de systèmes d'échange local et de crédits mutuels interentreprises ont vu le jour.

Ces initiatives répondent à une volonté citoyenne et bénéficient d'une couverture médiatique importante depuis une dizaine d'années, ainsi que d'un soutien des municipalités dans de nombreux cas.

Ces initiatives ont pour vocation d'agir :

- sur l'économie, en soutenant par exemple financièrement les entreprises et structures d'utilité sociale de manière innovante ou en renforçant le pouvoir d'achat des consommateurs,
- sur l'environnement, en favorisant les circuits courts et en relocalisant certains échanges,
- et sur le lien social, en faisant accéder des publics fragiles à des biens et services non marchands, ou encore en favorisant l'engagement citoyen.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a été sollicitée par des acteurs parisiens engagés en faveur de l'émergence des monnaies complémentaires locales.

La Ville de Paris a lancé une étude de préfiguration sur le sujet en mai 2016, à la suite d'un vœu émis par le Conseil de Paris en décembre 2015.

Cette mission de préfiguration a distingué sept leviers d'intervention potentiels pour la Ville, qui répondent chacun à un objectif poursuivi par les monnaies complémentaires (économie / environnement / lien social) et à un besoin des citoyens et des entreprises du territoire. L'ensemble des outils de monnaie complémentaire a fait l'objet d'une analyse stratégique visant à déterminer l'impact potentiel de chaque outil sur le territoire parisien, ainsi que les modalités optimales de soutien qui pourraient être apportées par la Ville de Paris. Parmi ces outils figurent les monnaies temps (notamment le système proposé par les Accorderies), les associations de monnaie locale parisiennes, et les systèmes de crédits mutuels interentreprises (barter). Il convient de noter que, dans le cadre juridique national et européen actuel, il n'existe pas d'outil capable de répondre seul à l'ensemble des objectifs identifiés.

Pour autant, par l'appui humain et financier à l'émergence d'un bouquet de solutions de monnaies complémentaires, la Ville de Paris pourrait offrir un soutien complet aux structures de l'ESS et aux TPE et PME responsables (trésorerie, fidélisation, mise en réseau et visibilité), et œuvrer pour une réflexion citoyenne sur le rôle de la monnaie et la consommation responsable, tout en renforçant les solidarités à l'échelle du territoire et en apportant des ressources nouvelles aux plus démunis.

Dans un premier temps, la Ville de Paris pourrait concentrer son effort sur les volets économie, lien social et appropriation citoyenne des sujets économiques et environnementaux en soutenant les initiatives en place et en encourageant les expérimentations, tout en continuant à travailler sur les solutions d'inflexion des comportements des Parisiennes et des Parisiens vers la consommation responsable.

Il est proposé, dès 2018 :

- d'encourager les initiatives citoyennes parisiennes de monnaie complémentaire, et de renforcer ainsi la culture citoyenne sur les sujets environnementaux et économiques, par l'octroi d'une subvention de 10.000 euros à l'association Une monnaie pour Paris ! qui opère la monnaie locale complémentaire citoyenne La Pêche sur le territoire parisien et souhaite étendre son réseau, tout en développant une solution de paiement électronique ;
- d'amplifier le soutien aux quatre Accorderies parisiennes, situées en quartiers populaires, qui présentent des résultats positifs en matière de soutien aux plus démunis et de renforcement du lien social par la promotion de l'usage d'une monnaie temps permettant l'échange de services entre particuliers.
Pour cela, il est proposé que les subventions suivantes soient accordées dès 2018 aux quatre Accorderies parisiennes afin de renforcer les échanges et les solidarités entre les membres, la promotion de la mixité sociale, la mise en place de partenariats, et l'autonomisation des structures : 5.000 euros à l'Accorderie du Grand Belleville, 5.000 euros à l'Accorderie Paris Sud, 5.000 euros à l'Accorderie Paris 18^e portée par l'association Petit Ney, 5.000 euros à l'Accorderie Paris 19^e (en plus des subventions attribuées par la délibération 2018 DDCT 81) ;
- d'aider le développement à court terme d'un réseau de barter ciblé sur l'ESS et l'économie circulaire, et plus globalement adressé aux TPE et PME responsables, par l'octroi d'une subvention de 10.000 euros à la SCIC France Barter afin de soutenir son effort de démarchage, et le déploiement d'une offre appropriée à l'égard des structures de l'ESS parisiennes, et notamment permettre le développement d'une page web dédiée aux structures éligibles parisiennes, la promotion de pratiques de troc vertueuses et le renforcement des solidarités entre entrepreneurs à impact.

Par l'octroi de ces subventions d'un montant total de 40.000 euros, la Ville de Paris favorisera la montée en échelle d'outils de monnaie complémentaire ayant prouvé leur efficacité et à la fois innovants, répondant aux souhaits et aux besoins de l'écosystème local.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris